

Conférence générale

GC(52)/23
30 septembre 2008

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Cinquante-deuxième session ordinaire

Point 8 de l'ordre du jour
(GC(52)/21)

Élection de Membres au Conseil des gouverneurs

Mémoire du Président

1. L'article 83 du Règlement intérieur de la Conférence générale¹ prévoit qu'avant que la Conférence générale à chaque session ordinaire ne procède aux élections au Conseil des gouverneurs, le président de séance fait connaître à la Conférence générale les sièges électifs qui doivent être pourvus de manière qu'après la fin de ladite session le Conseil soit constitué conformément au paragraphe A de l'article VI du Statut.
2. En conséquence, le Président fait savoir à la Conférence générale que celle-ci devra, au cours de la présente session, élire 11 membres au Conseil², conformément à ce qui suit :
 - a) Trois membres de la région Amérique latine ;
 - b) Deux membres de la région Europe occidentale ;
 - c) Un membre de la région Europe orientale ;
 - d) Deux membres de la région Afrique ;
 - e) Un membre de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ;
 - f) Un membre de la région Asie du Sud-Est et Pacifique ;
 - g) Un membre de la région Afrique ou de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ou encore de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (siège dit « flottant »).

¹ GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

² Pour remplacer l'Autriche, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Croatie, l'Éthiopie, la Finlande, le Maroc, le Nigeria, le Pakistan et la Thaïlande (voir le document GC(50)/RES/DEC/(2006), décision GC(50)/DEC/10).

3. L'attention des délégués est appelée sur la liste ci-après de 24 États Membres qui siégeront au Conseil jusqu'à la fin de la cinquante-troisième session ordinaire (2009) de la Conférence générale, du fait qu'ils ont été soit élus par la Conférence générale en 2007³, soit désignés par le Conseil des gouverneurs en juin 2008⁴.

Afrique du Sud	Finlande
Albanie	France
Algérie	Ghana
Allemagne	Inde
Arabie saoudite	Iraq
Australie	Irlande
Brésil	Japon
Canada	Lituanie
Chine	Mexique
Équateur	Philippines
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Suisse

³ GC(51)/RES/DEC/(2007), décision GC(51)/DEC/11.

⁴ GC(52)/8.